



Issy-les-Moulineaux, le 3 novembre 2022

SUPPLEMENT 2 EMTN CAFFIL 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, CAFFIL annonce que son Supplément N°2 au programme EMTN 2022 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 Novembre 2022 et qu’il peut être consulté sur son site internet :

<https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn>

(rubrique

Investisseurs)